

Bonjour,

Depuis hier 25 mars circule sur la toile l'arrêté préfectoral ci-dessous :

1 / CONSIDERANT que trois transformateurs électriques ont été retrouvés dans la rivière Durance sur les communes de PERTUIS et VILLELAURE au droit des digues dites du Fort et du Pascalet et en aval des seuils 5 bis et 6 ;

1 / CONSIDERANT que les résultats d'analyses des eaux et des sédiments réalisées sur le site montrent une pollution importante des sédiments et dépassent les seuils de référence ;

1 / CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire l'accès au lit mineur de la rivière Durance pour limiter la dispersion des polluants, et donc de faciliter les opérations de dépollution ... :

Le

Pertuisien en ligne

Jeudi 26 mars 2015, édition 07h15

Veille internet

[24-13h] Interdiction temporaire de pêche sur un tronçon de la rivière Durance, communes de Pertuis et Villelaure (Préfecture de Vaucluse)

LePertuisien.fr vous souhaite une bonne journée,

Gilbert SOULET aussi !



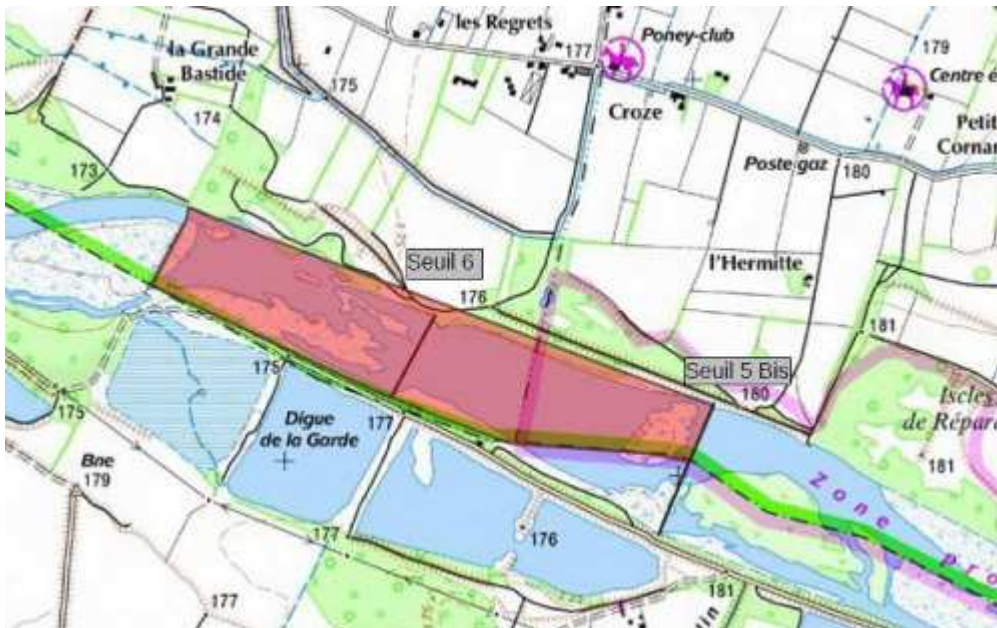
Le Pertuisien en ligne dernière édition

L'actualité sur le Web abordée depuis Pertuis

Mercredi 25 mars 2015, édition 09h00

Pertuis à la Une

[Pertuis] ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 2015070-0009 du 11 mars 2015 instituant une interdiction temporaire d'accès au lit mineur de la Durance en rive droite de la rivière



<http://www.vaucluse.gouv.fr/interdiction-temporaire-de-peche-sur-un-troncon-de-a10091.html>

Quelques questions se posent :

- 1 / Depuis quelle date cette découverte?
- 2 / Cet espace interdit à la baignade et à la pêche particulièrement sera-t'il suffisant pour limiter les poissons?

Très cordialement,

Gilbert SOULET qui ajoute la PJ de 2003

Vous abonner à cette newsletter : [Cliquer ici](#)

© [Eric Vermeesch](#), Pertuisien.fr, Pertuis-en-Luberon.net & Le Pertuisien en ligne 2015

Clauses de non responsabilité : *Le Pertuisien en ligne* est actualisé toutes les heures de façon automatisée ; le webmaster ne saurait donc être tenu pour responsable des titres et du contenu des différents liens externes repris sur cette page.

Par ailleurs, *Le Pertuisien en ligne* n'entend pas se substituer à la presse ou aux autorités en matière d'information et décline toute responsabilité en cas d'omission importante ou d'erreurs relayées sur cette page.